

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 23 mars 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mmes Nadine GUTHAPFEL, Sandrine DEMAY, M Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, M. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Marie-Antoinette SYLVESTRE
Michel GOETTELMMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Amandine MARTIN donne pouvoir à Daniel BROCKER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER
Mme Bénédicte SADOWNICZYK donne procuration à Anne-Catherine DORIDANT

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

10.4. Taux de fiscalité Directe Locale

DELIBERATION D23032023/09

Vote des taux de la fiscalité directe locale

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Par délibération du 10 février 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 26,49 %

TFPNB : 43,89 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur

de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 19,17 %

TFB : 26,49 %

TFPNB : 43,89 %

CFE : 17,72 %

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

TH : 19,17 %

TFB : 26,49 %

TFPNB : 43,89 %

CFE : 17,72 %

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 28 mars 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Sandrine DEMAY
La secrétaire de séance,

